

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service des trains de voyageurs).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 09 minutes du matin.  
6 — 45 — —  
9 — 02 — —  
1 — 33 — — soir,  
— — — —  
7 — 22 — —

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin.  
8 — 20 — —  
— — — —  
12 — 38 — —  
4 — 44 — — soir,  
10 — 30 — —  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du Journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

L'investissement de Paris est de nouveau un fait accompli.

Cette éventualité était prévue, en présence de la ténacité, il faut dire, de l'obstination des insurgés, qui détiennent entre leurs mains criminelles le sort de la capitale.

La compagnie d'Orléans a arrêté, à partir de mercredi 12 avril, ses convois à la gare de Juvisy.

Le blocus est donc effectif.

La rive droite de la Seine, — et c'est ce qu'il y a de triste, — est strictement gardée par l'armée prussienne, renforcée récemment par plus de 5,000 hommes de la garde royale.

Les troupes françaises cernent actuellement toute la rive gauche.

Les moyens dont dispose notre brave armée font prévoir le prochain dénouement d'une situation telle que l'histoire d'aucun peuple n'en a jamais connue.

Si le blocus est sévère autour de Paris, nous pouvons ajouter que la plus intelligente surveillance est observée sur toutes nos voies de communication, de telle sorte qu'aucun de ceux qui dirigent le brigandage qui déshonore Paris ne puisse échapper désormais aux justes sévérités de la justice.

Des renseignements portant la date du 2 avril, nous apprennent que la tranquillité la plus complète règne maintenant dans la province de Constantine. L'insurrection, qui avait éclaté dans cette partie de l'Algérie, est entièrement terminée, et Ben-Bessag, le chef des tribus insurgées, a fait sa soumission et licencié ses contingents.

## LA JOURNÉE DU 10 AVRIL.

Le combat entre les troupes de l'Assemblée nationale et celles de la Commune continue avec des vicissitudes diverses.

Du côté de Neuilly, et particulièrement vers la porte Maillot, l'armée régulière, aidée des feux du Mont-Valérien, prend un avantage de plus en plus marqué, tandis que sur la droite des gardes nationaux, à Asnières, ceux-ci disputent plus facilement le terrain.

Ainsi, les renseignements qui nous parviennent dans la journée confirment en partie l'affiche signée Dombrowski, par laquelle Paris était informé qu'une forte reconnaissance de gardes nationaux avait réussi à déloger d'Asnières les troupes de Versailles.

Il ne faut cependant point accepter à la lettre les termes de cette affiche.

Il n'est pas exact, si nous en croyons la France, que les troupes de la Commune se soient emparées d'Asnières, pendant la nuit, et cela pour une raison toute simple, c'est qu'elles n'ont pas, depuis le commencement des hostilités, cessé d'occuper cette localité.

En supposant que l'attaque se continue telle que l'indiquent les positions actuellement entre les mains des Versaillais, on pourrait établir, dit le Temps, que le feu de l'artillerie, dirigé contre Paris, aurait pour centre la batterie de Neuilly, celle du rond-point de Courbevoie. Les

feux convergeraient de Longchamp et de Champéret. Le Mont-Valérien dominerait le tout et procéderait au commandement. Les troupes, amassées à Rueil et à Nanterre, arriveraient ensuite lorsque le terrain aurait été déblayé par l'artillerie.

A la porte Maillot, ou plutôt, pour ne pas créer une confusion de noms, à la porte de Neuilly (la porte Maillot est une simple grille du bois de Boulogne, située sur la gauche de l'avenue, à une centaine de mètres à l'extérieur des fortifications), à la porte de Neuilly, le pont-levis a reçu plusieurs obus et se trouve à peu près démantelé.

On assure même que le tir des Versaillais, rasant les glacis, est parvenu à les écrêter suffisamment pour venir frapper contre la portion inférieure de la maçonnerie du parapet.

Une brèche serait imminente.

Près de la porte de Neuilly, derrière celle des Ternes, un grand nombre de balles, arrivant du parc de Neuilly, viennent faire des victimes jusque dans l'avenue.

Un certain nombre de canonniers, réarmés par les soins de la Commune, font partie maintenant des engins de cette horrible guerre. Quelques-unes, au-dessous de Sèvres, contribuent à inquiéter les batteries versaillaises établies à Meudon; celles-ci n'ont pas encore répondu à ce feu, d'ailleurs difficile à combattre directement en raison de son extrême mobilité.

Les canonniers circulent sur presque tout le parcours circulaire de la Seine, et descendent jusqu'à Asnières, où leur tir doit éloigner les troupes de Versailles.

Les positions occupées en ce moment par les troupes de Versailles, sont, de ce côté, fort nombreuses et très-importantes. La vallée de la Bièvre leur appartient; mais à partir de cette vallée, en remontant vers le sud, elles sont obligées d'éviter les approches de Paris.

Les abords de Villejuif et des Hautes-Bruyères étaient très-vivement surveillés. Les postes versaillais sont donc obligés de se retirer jusqu'à l'Hay, Chevilly, Choisy-le-Roi. Ils ont des sentinelles à la fosse Bazin, au Moulin-l'Argent-Blanc et à la Plâtrière.

Bicêtre, les Hautes-Bruyères, le Moulin-Saquet sont occupés par les milices de la Commune, et, de ces hauteurs, tous les environs sont constamment menacés. Les positions redeviennent défavorables pour la Commune, le long des crêtes dominant Paris depuis Bourg-la-Reine jusqu'à Chatou.

Les forts de Montrouge, de Vanves, d'Issy, appartiennent à la Commune; mais les troupes de Versailles occupent face à face toutes les positions correspondantes à chacun de ces forts, et elles campent dans les abords mêmes des villages situés sur le versant septentrional de ces coteaux.

Sceaux, Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Châtillon et Clamart subissent sans relâche le feu des forts du sud. Une nouvelle batterie a été établie au parc d'Issy et elle joint son feu à celui des forts.

(Le Temps.)

On écrit de Paris, le 11 avril :

Le Vangeur dément la nouvelle de l'arrestation de M. Delescluze.

Celle du général Bergeret, au contraire, est confirmée.

Voici, d'après la Vérité, dans quelles circonstances elle aurait eu lieu :

Le général Bergeret a été arrêté cette nuit à deux heures et demie, au moment où il faisait ses préparatifs de départ.

Voici, d'après les on dit de l'état-major, ce qui a motivé l'arrestation de l'ex-commandant de place :

Dans la nuit de vendredi à samedi, plusieurs ordres du délégué de la guerre n'avaient point été exécutés par l'état-major, et le général Bergeret, substituant son autorité à celle de son collègue de la guerre, avait envoyé aux bataillons extra-muros des ordres tellement différents de ceux qu'il avait reçus, qu'il y eut une véritable confusion dans les opérations militaires.

Le matin, le citoyen Bergeret était remplacé par un citoyen polonais.

A 11 heures du matin, l'ex-commandant de place fut mandé chez le général Cluseret, qui lui adressa des reproches en termes si vifs, que l'entretien dégénéra bientôt en violente dispute.

Le citoyen Bergeret, élevant la voix, dit au général Cluseret que lui, Français et patriote, ne pouvait se résoudre à obéir à l'homme qui se battit en Amérique pour la cause de l'esclavage contre la liberté, et qui répudia sa qualité de Français pour se faire citoyen dans un autre pays.

Par ce temps de liberté ruolzée, une franchise aussi brutale devait être fatale à son auteur.

Un mandat d'amener fut aussitôt lancé contre le général Bergeret, qui va méditer sur la paille humide des cachots, les grandeurs et la décadence du pouvoir militaire.

## VISITE DOMICILIAIRE CHEZ LES PETITES-SŒURS DES PAUVRES.

Tout au haut du faubourg Saint-Antoine, dans le quartier Picpus, vers les sept heures du soir, — si le récit que nous avons pu recueillir est exact dans ses petites circonstances, dit l'Univers, — au moment où les Petites-Sœurs allaient prendre leur collation, un coup de feu retentit à la porte de la maison.

Emoi de la petite communauté et terreur dans tout l'asile. On ouvre les portes; une troupe de près de cent hommes se précipite avec fracas dans la maison. Ils sont menaçants, l'officier surtout paraît échauffé et terrible. — « Fermez les portes, s'écrie-t-il, placez des factionnaires, et si une de ces femmes essaye de sortir, fusillez-la. »

La supérieure de la maison, celle que dans l'usage de la petite famille on appelle « la bonne mère, » était présente. Le commandant, de ce ton dont il parlait à ses hommes et qui n'admet pas de réplique, lui demande à visiter la caisse.

La bonne mère le conduit tranquillement à son tiroir, l'ouvre, et expose à ses yeux les trésors de la communauté.

Je n'en sais pas le chiffre, mais ce chiffre étonna le capitaine : « Vous n'avez que cela ? dit-il, d'un air de défiance et d'interrogation. — Pas davantage, répondit la bonne mère, c'est tout ce que nous possédons : les Petites-Sœurs vivent au jour le jour, comme les oiseaux du

ciel. Du reste, monsieur, vous pouvez chercher partout. »

Il ne refuse pas; elle le conduit par la maison. C'était le soir, nous l'avons dit. Les vieillards étaient sur le point de se coucher, quelques-uns étaient déjà dans leurs lits. On entre dans le dortoir; notre capitaine y entend un concert auquel il ne s'attendait pas. Les prières et les supplications partent de tous côtés et se mêlent aux injures et aux malédictions.

— Que voulez-vous faire à nos bonnes Petites-Sœurs? C'est indigne, c'est une honte; vous êtes des lâches! — Mon bon monsieur, que deviendrons-nous si vous nous les enlevez?

Les bonnes femmes étaient furieuses; quelques bons-hommes pleuraient. Le capitaine se sent troublé. Il tâche de rassurer tout ce pauvre monde.

— N'ayez pas peur, bonnes gens, nous ne ferons aucun mal aux Sœurs, leur dit-il. Il avance ainsi quelque temps; mais plus il avance, plus il a à multiplier les promesses et plus il s'engage. Il s'arrête enfin.

— Ma sœur, dit-il, vous n'avez pas fermé votre tiroir.

— C'est vrai, monsieur, répond la bonne mère, mais je n'en ai pas l'habitude. Chez nous, vous savez, c'est bien inutile!

— Du tout, du tout, reprend l'officier, il faut le fermer cela vaut mieux; je ne connais pas tous les gens qui sont là?

Il rebrousse chemin vivement, ferme le tiroir sans toucher au contenu, et remet la clef à la bonne mère. Il est ému et tout-à-fait radouci; il ne put s'empêcher de dire :

— Je ne savais pas ce que c'était que les Petites-Sœurs; c'est bien beau ce que vous faites, se dévouer ainsi à tous ces pauvres vieux!...

En le voyant si bienveillant, une Petite-Sœur des plus effrayées dans le principe, une Simplificienne, comme il y en a dans toutes les communautés, se hasarde d'approcher et de dire :

— Monsieur l'officier, nous avons grand-peur. On nous a dit que les rouges voulaient venir chez nous faire des perquisitions. Vous serez assez bon de nous protéger.

— Certainement, répond l'officier. Donnez-moi la main, ajoute-il en tendant la sienne; je vous promets que si quelqu'un veut vous tourmenter, il aura affaire à moi!

Cependant la supérieure offrait à boire à la compagnie. Quelques gardes seulement acceptèrent. Le plus grand nombre refusa, et toute la troupe prit congé d'un tout autre air qu'elle n'était entrée.

« Je ne savais pas ce que c'était que les Petites-Sœurs! » Combien d'autres de ces malheureux égarés l'ignorent aussi! — *Pater dimitte illis...*

## ORGANISATION DE L'ARMÉE.

## ARMÉE DE RÉSERVE.

M. le général de division Vinoy, commandant.  
M. le général de Valdaun, chef d'état-major.  
M. le général René, commandant l'artillerie.  
M. le général Dupouët, commandant le génie.  
M. l'intendant militaire Schmitz, intendant.

1<sup>re</sup> DIVISION D'INFANTERIE.

M. le général Faron, commandant.

1<sup>re</sup> brigade. — M. le général de la Mariouse, commandant : 35<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> de ligne.

2<sup>e</sup> brigade. — M. le général Derroja, commandant : 109<sup>e</sup> et 110<sup>e</sup> de ligne.

3<sup>e</sup> brigade. — M. le général Berthe, commandant : 22<sup>e</sup> bataillon de marche de chasseurs, 64<sup>e</sup> et 65<sup>e</sup> de ligne.

Artillerie : 2 batteries de 4 ; génie, 1 compagnie.

#### 2<sup>e</sup> DIVISION D'INFANTERIE.

M. le général Bruat, commandant.

1<sup>re</sup> brigade. — M. le général de Bernard de Seigneurens, commandant : 74<sup>e</sup> régiment de marche ; 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie de marine ; 2<sup>e</sup> régiment de fusiliers marins.

2<sup>e</sup> brigade. — M. le colonel de Langourian, commandant : 75<sup>e</sup> régiment de marche ; 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine ; 1<sup>er</sup> régiment de fusiliers marins.

Artillerie, 2 batteries de 4 ; génie, 1 compagnie.

#### 3<sup>e</sup> DIVISION D'INFANTERIE.

M. le général Vergé, commandant.

1<sup>re</sup> brigade. — M. le général Duplessis, commandant : 26<sup>e</sup> bataillon de marche de chasseurs ; 37<sup>e</sup> et 79<sup>e</sup> régiments de marche.

2<sup>e</sup> brigade. — M. le général Archinard, commandant : 90<sup>e</sup> et 91<sup>e</sup> régiments de marche.

Artillerie, 2 batteries de 4 ; génie, 1 compagnie.

Garde républicaine à pied et à cheval, non embrigadée.

Réserve d'artillerie. — 2 batteries à balles ; 2 batteries de 12.

#### ARMÉE DE VERSAILLES.

M. le maréchal duc de Magenta, commandant en chef.

M. le général Borel, chef d'état-major général.

M. le général Princeteau, commandant l'artillerie.

M. le général Le Brettevillois, commandant le génie.

M. l'intendant général Uhrich, intendant en chef.

M. le médecin inspecteur Lustreman, médecin en chef.

M. le chef d'escadrons de gendarmerie Thenet, grand prévôt.

#### 1<sup>er</sup> Corps.

M. le général de division de Ladmirault, commandant.

M. le général Saget, chef d'état major.

M. le général Laffaille, commandant l'artillerie.

M. le général Dubost, commandant le génie.

M. l'intendant militaire Santini, intendant.

#### 1<sup>re</sup> DIVISION D'INFANTERIE.

M. le général Grenier, commandant.

1<sup>re</sup> brigade. — M. le général Garnier, commandant : régiment de Bitche, 48<sup>e</sup> et 87<sup>e</sup> régiments de marche.

2<sup>e</sup> brigade. — M. le général Fournés, commandant : 10<sup>e</sup> bataillon de marche de chasseurs ; 51<sup>e</sup> et 72<sup>e</sup> régiments de marche.

Artillerie : 2 batteries de 4. — Génie, une compagnie.

#### 2<sup>e</sup> DIVISION D'INFANTERIE.

M. le général de Maud'hui, commandant.

1<sup>re</sup> brigade. — M. le général Wolff, commandant : 23<sup>e</sup> bataillon de marche de chasseurs ; 67<sup>e</sup>, 68<sup>e</sup> et 69<sup>e</sup> régiments de marche.

2<sup>e</sup> brigade. — M. le général Hanrion, commandant : 2<sup>e</sup> bataillon de marche de chasseurs ; 45<sup>e</sup> et 135<sup>e</sup> régiments de marche.

Artillerie, deux batteries de 4. — Génie, une compagnie.

#### 3<sup>e</sup> DIVISION D'INFANTERIE.

M. le général Montandon, commandant.

1<sup>re</sup> brigade. — M. le général Dumont, commandant : 30<sup>e</sup> bataillon de marche de chasseurs ; 39<sup>e</sup> de ligne, régiment étranger.

2<sup>e</sup> brigade. — M. le général Lefebvre, commandant : 31<sup>e</sup> et 36<sup>e</sup> régiments de marche.

Artillerie, deux batteries de 4. — Génie, une compagnie.

Brigade de cavalerie. — M. le général de Galiffet, commandant : 9<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> régiments de chasseurs.

Réserve d'artillerie du 1<sup>er</sup> corps. — Deux batteries à balles, deux batteries de 12.

Régiment de gendarmerie à pied, non embrigadé.

#### 2<sup>e</sup> Corps.

M. le général de division de Cisse, commandant.

M. le général de Place, chef d'état-major.

M. le général de Berckheim, commandant l'artillerie.

M. le général de Rivière, commandant le génie.

M. l'intendant militaire de Neuvier, intendant.

#### 1<sup>re</sup> DIVISION D'INFANTERIE.

M. le général Levassor-Sorval, commandant.

1<sup>re</sup> brigade. — M. le général Besson, commandant : 4<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, 82<sup>e</sup> et 85<sup>e</sup> régiments de marche.

2<sup>e</sup> brigade. — M. le général Daudel, commandant : 113<sup>e</sup> et 114<sup>e</sup> de ligne.

Artillerie, deux batteries de 4. — Génie, une compagnie.

#### 2<sup>e</sup> DIVISION D'INFANTERIE.

M. le général Susbille, commandant.

1<sup>re</sup> brigade. — M. le général Bocher, commandant : 18<sup>e</sup> bataillon de marche de chasseurs ; 46<sup>e</sup> et 89<sup>e</sup> régiments de marche.

2<sup>e</sup> brigade. — M. le général Paturel, commandant : 17<sup>e</sup> bataillon de marche de chasseurs ; 38<sup>e</sup> et 76<sup>e</sup> régiments de marche.

Artillerie, 2 batteries de 4 ; génie, 1 compagnie.

#### 3<sup>e</sup> DIVISION D'INFANTERIE.

M. le général Lacretelle, commandant provisoirement.

1<sup>re</sup> brigade. — M. le général La Croix, commandant : 19<sup>e</sup> bataillon de marche de chasseurs ; 39<sup>e</sup> et 41<sup>e</sup> régiments de marche.

2<sup>e</sup> brigade. — M. le général Péchot, commandant : 70<sup>e</sup> et 71<sup>e</sup> régiments de marche.

Artillerie, 2 batteries de 4 ; génie, 1 compagnie.

Cavalerie : 6<sup>e</sup> régiment de lanciers.

Réserve d'artillerie du 2<sup>e</sup> corps. — 2 batteries à balles, 2 batteries de 12.

#### 3<sup>e</sup> Corps.

M. le général de division du Barail, commandant.

M. le colonel Balland, chef d'état-major.

M. l'intendant militaire de la Chevrière de la Grandville, intendant.

#### 1<sup>re</sup> DIVISION.

M. le général Halna de Fretay, commandant.

1<sup>re</sup> brigade. — M. le général Charlemagne, commandant : 3<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> régiments de hussards.

2<sup>e</sup> brigade. — M. le général de Lajaille, commandant : 7<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> régiments de chasseurs.

Artillerie, 1 batterie à cheval.

#### 2<sup>e</sup> DIVISION.

M. le général du Preuil, commandant.

1<sup>re</sup> brigade. — M. le général Cousin, commandant : 4<sup>e</sup> régiment de dragons ; 3<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.

2<sup>e</sup> brigade. — M. le général Dargentolle, commandant : 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> régiments de gendarmerie.

Artillerie, une batterie à cheval.

#### 3<sup>e</sup> DIVISION.

M. le général Ressayre, commandant.

1<sup>re</sup> brigade. — M. le général de Bernis, commandant : 9<sup>e</sup> régiment de lanciers ; 7<sup>e</sup> régiment de dragons.

2<sup>e</sup> brigade. — M. le général Bachelier, commandant : 4<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> régiments de cuirassiers.

Artillerie, une batterie à cheval.

#### RÉSERVE GÉNÉRALE DE L'ARTILLERIE.

M. le général de Lajaille, commandant : 2 batteries à balles, 4 batteries de 7, 4 batteries de 12.

Réserve du génie, une compagnie.

Pour les articles non signés : P. GODET.

### Faits Divers.

On écrit de Madrid, à la date du 6 avril :

Les agents bonapartistes travaillent sans relâche. Bazaine et Wimpfen sont arrivés ici jeudi matin incognito, mais ils ont fui précipitamment devant l'indignation que causait leur présence ; car, malgré tous leurs soins, on les avait reconnus, et les Français de Madrid allaient leur faire un mauvais parti. Wimpfen s'est dirigé sur Oran, Bazaine sur Lisbonne.

— On lit dans le *Moniteur* :

« Nous sommes à même d'annoncer qu'un certain nombre de gardes nationaux, comprenant que le rôle que la Commune leur fait jouer ne peut continuer plus longtemps, ont refusé le service et la solde. »

— Dans Paris, on attribue la cessation presque complète du feu au départ pour Versailles d'une délégation formée de partisans de la conciliation et d'envoyés d'une fraction de la Commune.

A la suite d'une dernière réunion tenue dimanche soir, la *Ligue des droits de Paris* aurait nommé une commission chargée de se rendre à Versailles pour frayer les voies à une transaction.

Cette commission a dû s'aboucher avec la Commune pour régler les détails de son voyage.

Ses premiers efforts tendront à régler les bases d'une suspension d'armes.

On annonce aussi qu'une députation du Grand-Orient se met en route pour Versailles, où elle va tenter l'œuvre de conciliation.

— On commence à mettre en pratique l'arrêté Cluseret sur les gardes nationaux réfractaires : soit par des visites domiciliaires, soit même par des razzias sur la voie publique.

— L'un des directeurs du séminaire de Saint-Sulpice, arrêté jeudi soir, M. O'Gan, s'est réclamé de sa qualité de sujet britannique auprès du consul anglais, qui l'a fait relâcher ; mais il a été condamné par la Commune à quitter la France.

M. O'Gan s'est retiré à Versailles.

— Le *Soir* assure que l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, serait mort, à la Conciergerie, d'une congestion cérébrale.

Singulière rapidité des choses ! M. Deguerry est arrêté, emprisonné. Quelques jours après, on nous apprend sa mort.

M. Deguerry a-t-il succombé de la même façon que M. Claude, ancien chef de la police de sûreté, arrêté par les mêmes hommes, et dont la famille a appris tout-à-coup qu'il était mort de maladie ?

— Le curé de Saint Eustache a dû être mis en liberté sur les réclamations des dames de la Halle.

L'archevêque de Paris, Mgr Darboy, a été transféré à la prison de Mazas.

— Une dame de Lorraine, fort riche et appartenant à une grande famille, a entrepris de faire tous les frais de l'immigration en France de 2,000 jeunes Alsaciennes et Lorraines.

A cet effet, elle a envoyé dans tous les pays annexés des agents chargés de recueillir et en quelque sorte d'enrégimenter les jeunes filles appartenant à des familles pauvres, peu aisées ou ruinées par la guerre.

Ces recrues sont divisées en catégories, selon leur éducation et leurs aptitudes, et destinées à remplir des fonctions d'institutrice, demoiselle de comptoir, bonne d'enfants, cuisinière, etc. Toutes vont être dirigées sur la ville de Lyon et sur les environs, où elles recevront, jusqu'au moment où elles seront placées, une hospitalité préparée d'avance par les soins de personnes honorables. Les dépenses diverses seront supportées par la dame généreuse qui a eu l'idée de cette immigration.

— On lit dans la *Gazette de France* :

« Nous avons parlé hier de l'arrivée à Versailles, parmi les prisonniers, du citoyen Combatz, délégué *in partibus* à la télégraphie communale.

« Quand la colonne dont il faisait partie entra par l'avenue de Paris, un moment d'arrêt eut lieu, produit par la population indignée qui se précipitait pour voir défilé les prisonniers.

« Ce citoyen, subtil et peu scrupuleux, profita de ce moment de confusion pour sortir des rangs et se faufiler dans un groupe où se trouvait M. A. H... et autres paisibles spectateurs qui ne dirent rien.

« Immédiatement il se mit à invectiver fortement ses camarades.

« — Canailles ! brigands ! à mort ! à l'échafaud !

« — Mais vous êtes vous-même prisonnier, s'écria un spectateur de cette comédie.

« — Moi, camarade de ces coquins ! vous m'insultez.

« — Comment, s'écria un caporal, prenant par le collet le citoyen Combatz et le réintégrant parmi les prisonniers, tu n'es pas avec eux ? Mais, bandit, qui est-ce qui a tiré sur moi un coup de revolver quand j'ai ouvert la porte de la

cave où tu t'étais réfugié. N'est-ce pas toi que j'ai empoigné le premier ? Allons, allons ! en files..., brigand, et plus vite que ça, ajoute le caporal en flanquant son pied dans une certaine partie du corps du délégué.

« Et voilà comment le citoyen Combatz fut, en peu d'instants, renégat et martyr.

« Pas de chance ! »

La ville de Poitiers fait, paraît-il, des démarches pour obtenir qu'on transfère dans ses murs l'École de médecine militaire, que possédait Strasbourg.

Elle considère d'abord cette translation comme une compensation qui lui est due par suite du tort que ne peut manquer de lui faire la création de l'École de droit de Bordeaux.

Le *Journal de la Vienne*, qui appuie ce projet, indique comme décisives les considérations suivantes :

« Nous ne pensons pas que parmi toutes les villes de France, il en existe une seule qui réunisse de meilleures conditions que Poitiers pour l'installation d'un pareil établissement.

« Déjà pourvue d'une École préparatoire de médecine et de pharmacie, possédant d'abondantes ressources scientifiques, d'importants hôpitaux civils et militaires, un vaste asile, le grand centre des hautes études médicales, Poitiers, nous ne saurions trop y insister, unit à ces avantages le privilège précieux de soustraire les étudiants aux dangers si redoutables, par les temps tourmentés où nous vivons, du contact avec une population dominée par les théories subversives. »

Pour les nouvelles diverses : P. GODET.

### Dernières Nouvelles.

#### DÉPÊCHE PRIVÉE.

Versailles, 13 avril, midi.

Les prétendues victoires dont parlent les journaux parisiens sont sans fondement.

Il n'y a eu aucun combat mardi, mercredi, mais seulement une fusillade et une canonnade par les insurgés contre des adversaires absents ou hors d'atteinte.

Les insurgés font un énorme gaspillage de poudre ; aucun engagement n'a encore été signalé ce matin.

M. Thiers a reçu hier matin MM. Desonnaz, Bonvalet et Adam, délégués de l'Union républicaine, venus à Versailles pour faire une tentative de conciliation.

Jusqu'à présent, cette tentative ne paraît pas réussir.

Versailles, 13 avril, 2 heures. — Les délégués de l'Union républicaine sont retournés à Paris hier au soir.

Nous croyons savoir que le résultat des conversations que les délégués eurent à Versailles est que la première condition des négociations est que Paris mette bas les armes.

Les révoltés auront la vie sauve, les assassins exceptés.

Enfin, la loi municipale, votée par l'Assemblée, sera appliquée à Paris comme au restant de la France.

Depuis 48 heures, l'ordre a été donné au Mont-Valérien et aux troupes de ne pas attaquer, et de se borner à répondre si les révoltés attaquent.

M. Schœlcher est allé hier à Paris faire des efforts pour amener la conciliation sur les bases indiquées.

Nous annonçons plus haut que la Compagnie d'Orléans arrêtait ses convois à Juvisy. Cette interruption résulte uniquement des mesures militaires prises pour l'investissement de la capitale qui est complet maintenant.

Les insurgés n'ont plus d'autres moyens de communiquer avec les émissaires qu'ils ont envoyés dans les provinces que par les ballons, sur lesquels chacun se chargera de veiller.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

### VENTE DE CHEVAUX RÉFORMÉS

Samedi 15 avril 1871, à une heure, place du Chardonnet, M. le Receveur des Domaines à Saumur procédera à la vente aux enchères de 54 chevaux réformés.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0. (52)

Saumur, imprimerie de P. GODET.